

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 14 mai 2018.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2017 ont été de 258 278 \$, alors que les charges se sont élevées à 236 696 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement de 21 582 \$

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'élevait à 54 394.18 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 217 750.25 \$ en 2017.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon a été effectuée par la firme Martine Gauthier comptable agréé.

Le vérificateur externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017.

	MAIRE	CONSEILLERS
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS	5592.17 \$	1677.66 \$ /chacun
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE LA MRC DE D'AUTRAY	8153.69 \$	

Denis Gamelin,
Maire